

Exercice Budgétaire : **2017**

Fonction : 11 Formation professionnelle

**Thème : Formation**

**Objet : Lancement de l'appel à projets expérimental Ecole Régionale Numérique des Hauts-de-France**

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président le 13 juin 2017, réuni le 29 juin 2017, à 9 heures, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du conseil régional,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail et ses articles L 6111-1, L.6341-1 à L 6341-6 et L.6342-1 relatifs au financement des stages rémunérés par l'Etat ou la Région,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2017, adoptées à ce jour,

Vu la convention avec l'Etat, la Région, le COPAREF et Pôle Emploi portant sur la mise en œuvre du plan 500 000 formations supplémentaires pour les personnes à la recherche d'un emploi signée le 23 mars 2016,

Vu la délibération n° 20160165 adoptant le Règlement budgétaire et financier, lors de la Séance Plénière du Conseil Régional réunie les 26 et 27 mai 2016,

Vu la délibération n°20161755 du Conseil régional du 24 novembre 2016 relative à l'adoption de la politique régionale « feuille de route numérique régionale »,

Vu la délibération n°20161816 du 13 et 14 décembre 2016 portant sur l'adoption du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP),

Vu le plan stratégique n°5 du CPRDFOP « Pour une politique efficiente et coordonnée de formation des demandeurs d'emploi »,

Vu le plan stratégique n°7 du CPRDFOP « innovations pédagogiques et numériques »,

Vu la délibération n°20170096 du 27 février 2017 portant sur la continuité et les avenants relatifs au premier semestre 2017 du Plan 500 000 formations pour les personnes à la recherche d'un emploi.

Vu la délibération n° 20170444 du 30 mars 2017, décidant l'adoption du SRDEII,

**Vu l'avis émis par la Commission Au travail (formation, relation avec les entreprises, développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale) lors de sa réunion du 22 juin 2017,**

**PREAMBULE :**

La digitalisation de l'économie et les impacts de la numérisation concernent tous les secteurs d'activité, qu'il s'agisse des services (vente à distance, relation client, télé procédures administratives), de l'industrie (industrie du futur), de la santé, du bâtiment (domotique), des villes (villes intelligentes), des loisirs (streaming, réseaux sociaux), de l'activité culturelle (production musicale et cinématographique). Les impacts macroéconomiques de cette numérisation sont source de mutations économiques majeures.

Initiée par l'Etat, la dynamique Grande École du Numérique (GEN) reprends un double constat fait par les entrepreneurs nationaux du numérique :

- il existe une tension entre les métiers du numérique qui ont du mal à recruter sur certains profils techniques (dans les entreprises de la filière numérique ou dans d'autres) et l'emploi que de nombreuses personnes (notamment des jeunes, sans diplômes, les femmes ou des personnes en reconversion ou issus de zones rurales ou urbaines sensibles) n'arrivent pas à trouver,
- pour la plupart de ces métiers émergents (internet des objets, big data, applications web, référents numérique...) il ne s'agit pas de trouver des ingénieurs mais des techniciens spécialisés pour lesquels une formation professionnelle rapide et appliquée (3 à 6 mois, groupes de 10 à 15 personnes) est possible sans prérequis de diplôme.

Les retours d'expérience de l'appel à projets de l'Etat (43 écoles labellisées à ce jour en Hauts-de-France ; 3<sup>ème</sup> région en nombre d'actions GEN) font apparaître :

- une très forte concentration dans la métropole,
- une adéquation aux spécificités du territoire et aux besoins des entreprises pas toujours avérées,
- un spectre de métiers visés dont la tension est souvent à vérifier,
- des modèles économiques fréquemment non stabilisés et donc une durabilité fragile.

Partant de ces constats et en lien avec ses orientations stratégiques traduits dans plusieurs schémas directeurs interconnectés [Schéma régional de développement économique (SRDEII), Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP), Feuille de route numérique], la Région lance un dispositif dédié visant à répondre aux besoins d'emplois dans le domaine du numérique et de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, en particulier de ceux qui sont éloignés de l'emploi et de la formation et plus largement de tous les publics en reconversion.

En raison du manque de retour d'expériences sur ce sujet, il est proposé que la Région Hauts-de-France s'engage pour une première phase expérimentale et de lancer un réseau « École Régionale du Numérique Hauts-de-France » .

## DECIDE

Par 115 voix « Pour », 0 voix « Contre » , 51 voix « Abstention »

D'approuver le lancement d'un appel à projets expérimental « École Régionale Numérique des Hauts-de-France ». dont les critères d'éligibilité et modalités d'intervention de l'appel à projet figurent en annexe.

De donner un accord de principe pour mobiliser un financement à hauteur de 1 500 000 €,

L'attribution des subventions se fera lors d'une Commission Permanente ultérieure.

## AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

**Étaient présents (126) :** Madame Nathalie ACS, Madame Milouda ALA, Madame Sabine BANACH-FINEZ, Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Caroline BOISARD-VANNIER, Madame Anne-Sophie BOISSEAUX, Madame Chantal BOJANEK, Madame Marie-Christine BOURGEOIS, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Jean-Yves BOURGOIS, Monsieur Jean-Marc BRANCHE, Monsieur Yves BUTEL, Madame Céline-Marie CANARD, Madame Odile CASIER, Madame Agnès CAUDRON, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Karine CHARBONNIER, Monsieur Sébastien CHENU, Madame Mireille CHEVET, Madame Julie CODRON-RIQUIER, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Madame Bénédicte CREPEL-TRAISNEL, Monsieur Jacques DANZIN, Madame Hortense DE MEREUIL, Monsieur François DECOSTER, Madame Annie DEFOSSE, Monsieur Olivier DELBE, Madame Christelle DELEBARRE, Monsieur Pierre DENIAU, Madame Marguerite DEPREZ-AUDEBERT, Madame Corinne DEROO, Madame Carole DEVILLE-CRISTANTE, Monsieur Franck DHERSIN, Monsieur Adrien DI PARDO, Monsieur Eric DILLIES, Madame Mélanie DISDIER, Madame Mady DORCHIES, Madame Nathalie DROBINOHA, Monsieur Jean-Marc DUJARDIN, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Madame Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Monsieur Yves DUPILLE, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Olivier ENGRAND, Madame Maryse FAGOT, Monsieur André FIGOUREUX, Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Michel FOUBERT,

Feuille n° 2 de la Délibération n° 20170714

Madame Brigitte FOURE, Madame Catherine FOURNIER, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Amel GACQUERRE, Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Antoine GOLLIOT, Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLE D'OPHOVE, Madame Audrey HAVEZ, Madame Françoise HENNERON, Madame Chanez HERBANNE, Madame Samira HERIZI, Madame Monique HUON, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Florence ITALIANI, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER-DUBRY, Madame Mathilde JOUVENET, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Madame Béatrice LACROIX-DESESSART, Monsieur Philippe LAMBILLIOTTE, Monsieur Nicolas LEBAS, Madame Nathalie LEBAS, Madame Frédérique LEBLANC, Monsieur Daniel LECA, Monsieur Grégory LELONG, Madame Astrid LEPLAT, Monsieur Sébastien LEPRETRE, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Valérie LETARD, Monsieur Frédéric LETURQUE, Madame Brigitte LHERBIER, Madame Faustine MALIAR, Monsieur Alexis MANCEL, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Christophe MARECAUX, Madame Fatima MASSAU, Madame Brigitte MAUROY, Madame Sophie MERLIER LEQUETTE, Monsieur André MURAWSKI, Monsieur Adrien NAVE, Monsieur Frédéric NIHOUS, Monsieur Ludovic PAJOT, Monsieur Jacques PETIT, Madame Irène PEUCELLE, Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD, Monsieur Daniel PHILIPPOT, Madame Anne PINON, Madame Patricia POUPART, Monsieur Benjamin PRINCE, Monsieur Denis PYPE, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Eric RICHERMOZ, Madame Virginie ROSEZ, Monsieur Jean-Louis ROUX, Monsieur Didier RUMEAU, Madame Monique RYO, Madame Sylvie SAILLARD, Monsieur Alexis SALMON, Monsieur Jean-Michel SERRES, Monsieur Serge SIMEON, Madame Valérie SIX, Monsieur José SUEUR, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Madame Valérie VANHERSEL LAPORTE, Monsieur Christian VANNOBEL, Madame Edith VARET, Monsieur Rudy VERCUCQUE, Monsieur Denis VINCKIER, Monsieur Benoit WASCAT, Madame Marie-Claude ZIEGLER.

### **Pouvoirs donnés (43) :**

#### **Groupe Les Républicains et apparentés (17) :**

Monsieur Emmanuel AGIUS donne pouvoir à Madame Sabine BANACH-FINEZ, Madame Florence BARISEAU donne pouvoir à Madame Marie-Sophie LESNE, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE donne pouvoir à Madame Bénédicte CREPEL-TRAINEL, Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Madame Caroline BOISARD-VANNIER, Monsieur Gérald DARMANIN donne pouvoir à Monsieur Benoit WASCAT, Monsieur Guillaume DELBAR donne pouvoir à Madame Milouda ALA, Monsieur Martin DOMISE donne pouvoir à Monsieur Adrien DI PARDO, Monsieur Eric DURAND donne pouvoir à Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Monsieur Yvan HUTCHINSON donne pouvoir à Madame Monique HUON, Monsieur Simon JOMBART donne pouvoir à Madame Nelly JANIER-DUBRY, Monsieur André-Paul LECLERCQ donne pouvoir à Madame Nathalie GHEERBRANT, Madame Brigitte LHOMME donne pouvoir à Monsieur Alexis MANCEL, Madame Manoëlle MARTIN donne pouvoir à Madame Anne-Sophie FONTAINE, Madame Isabelle PIERARD donne pouvoir à Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD, Monsieur Nesrédine RAMDANI donne pouvoir à Monsieur Denis PYPE, Monsieur Philippe RAPENEAU donne pouvoir à Madame Françoise HENNERON, Madame Sophie ROCHER donne pouvoir à Monsieur Didier RUMEAU.

#### **Groupe UDI – Union Centriste (11) :**

Monsieur Charles BAREGE donne pouvoir à Madame Fatima MASSAU, Madame Elizabeth BOULET donne pouvoir à Madame Corinne DEROO, Monsieur Guislain CAMBIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE donne pouvoir à Monsieur Grégory TEMPREMANT, Madame Stéphanie DUCRET donne pouvoir à Madame Anne-Sophie TASZAREK, Monsieur Hakim ELAZOUZI donne pouvoir à Monsieur Benjamin PRINCE, Madame Sophie GRANATO-BRICOUT donne pouvoir à Madame Nathalie LEBAS, Monsieur Anthony JOUVENEL donne pouvoir à Madame Christelle DELEBARRE, Monsieur Dominique MOYSE donne pouvoir à Monsieur Grégory LELONG, Madame Rachida SAHRAOUI donne pouvoir à Monsieur Frédéric LETURQUE, Monsieur Jean-François THERET donne pouvoir à Monsieur José SUEUR.

#### **Groupe Front National – Rassemblement Bleu Marine (15) :**

Monsieur Bruno BILDE donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROUX, Monsieur Vincent BIRMANN donne pouvoir à Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Laurent BRICE donne pouvoir à Monsieur Nicolas BERTIN, Madame Patricia CHAGNON donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc BRANCHE, Madame Françoise COOLZAET donne pouvoir à Madame Marie-Claude ZIEGLER, Madame Véronique DESCAMPS donne pouvoir à Monsieur Rudy VERCUCQUE, Madame Marie DESMAZIERES donne pouvoir à Monsieur André MURAWSKI, Madame Christine ENGRAND donne pouvoir à Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Philippe EYMERY donne pouvoir à Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guillaume KAZNOWSKI donne pouvoir à Monsieur Eric RICHERMOZ, Madame Marine LE PEN donne pouvoir à Madame Mireille CHEVET, Monsieur Olivier NORMAND donne pouvoir à Monsieur Christophe MARECAUX, Monsieur Gérard PHILIPPE donne pouvoir à Monsieur Alexis SALMON, Monsieur Jean-Richard SULZER donne pouvoir à Monsieur Jacques DANZIN, Madame Mylène TROSZCZYNSKI donne pouvoir à Monsieur Yves DUPILLE.

***N'ont pas participé au vote (3) : Monsieur François DECOSTER, Madame Samira HERIZI, Madame Brigitte LHERBIER.***

DECISION DE LA SEANCE PLENIERE:

**ADOpte DANS SON INTEGRALITE**

**Xavier BERTRAND**

**Président du Conseil régional**

## Critères d'éligibilité et modalités d'intervention de l'appel à projet « École Régionale Numérique des Hauts-de-France »

### PRESENTATION DU PROJET :

#### PREAMBULE

La digitalisation de l'économie et les impacts de la numérisation concernent tous les secteurs d'activité qu'il s'agisse des services (vente à distance, relation client, télé procédures administratives), de l'industrie (industrie 4.0), du bâtiment (domotique), des villes (villes intelligentes), des loisirs (streaming, réseaux sociaux), de l'activité culturelle (production musicale et cinématographique) ou de la santé.

Toutes les entreprises sont concernées par le secteur du numérique mais aussi les entreprises des secteurs traditionnels dont les métiers sont fortement impactés par la transition numérique. Les études nationales et européennes divergent sur les besoins évalués à l'horizon 2020 mais toutes confirment d'une part une pénurie à court terme et d'autre part l'émergence de métiers nouveaux à moyen terme. La spécificité du métier de développeur, impliquant la maîtrise de technologies en constante évolution, nécessite des évolutions de l'offre de formation initiale mais aussi d'assurer une offre de formation continue, notamment pour les publics seniors dont l'ancienneté apparaît comme un handicap.

En toute hypothèse, l'adaptation et le développement des compétences tiennent une place décisive dans ces mutations et constituent un élément essentiel pour le bon fonctionnement de l'économie. Or, on observe en France comme dans la plupart des pays européens un écart croissant entre les besoins en compétences numériques des entreprises et celles disponibles sur le marché du travail : 45 000 postes sont aujourd'hui non pourvus. En parallèle, environ 150 000 jeunes se retrouvent en situation de décrochage chaque année. Près de 1,9 million de jeunes de 15 à 29 ans n'étaient ni en emploi, ni en formation début 2014, soit 17 % de cette classe d'âge avec une forte concentration géographique sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) mais aussi les territoires ruraux isolés.

**La réflexion lancée par l'Etat autour de la Grande Ecole du Numérique dès mars 2015 puis la labellisation de plus de 200 actions de formation ont mis en lumière le développement d'un nombre croissant de formations innovantes et professionnalisantes, qui sont de véritables solutions de réinsertion professionnelle pour des décrocheurs scolaires et universitaires et des publics particulièrement fragiles dans un contexte de crise économique (seniors, emplois féminins peu représentés sur ces secteurs,..). L'étape GEN (Grande Ecole du Numérique) peut également faire office de préparatoire à des niveaux supérieurs de formation dans la conduite de projet numérique.**

La dynamique GEN reprends un double constat fait par les entrepreneurs nationaux du numérique :

- Il existe une tension entre les métiers du numérique qui ont du mal à recruter sur certains profils techniques (dans les entreprises de la filière numérique ou dans d'autres) et l'emploi que de nombreuses personnes (notamment des jeunes, sans diplômes, les femmes ou des personnes en reconversion ou issues de zones rurales ou urbaines sensibles) n'arrivent pas à trouver.
- **pour la plupart de ces métiers émergents (internet des objets, big data, applications web, référents numérique...) il ne s'agit pas de trouver des ingénieurs mais des techniciens spécialisés pour lesquels une formation professionnelle rapide et appliquée (3 à 6 mois, groupes de 10 à 15 personnes) est possible sans prérequis de diplôme.**

Pour préparer aux métiers du numérique, les offres de l'appareil de formation classique sont globalement insuffisantes pour répondre à l'ampleur et la variété des besoins d'emploi.

**Les retours d'expérience de l'appel à projets de l'Etat en Région Hauts-de-France (43 écoles labellisées à ce jour en Hauts-de-France) font apparaître :**

- **une très forte concentration dans la métropole lilloise,**
- **une adéquation aux spécificités des territoires et aux besoins des entreprises pas toujours avérée,**
- **un spectre de métiers visés dont la tension est souvent à vérifier,**
- **des modèles économiques fréquemment non stabilisés et donc une durabilité fragile.**

## **CADRE GENERAL ET OBJET DE L'APPEL A PROJETS**

Partant des constats observés et en lien avec ses orientations stratégiques traduits dans plusieurs schémas directeurs interconnectés :

- Schéma Régional de Développement Economique (SRDEII),
- Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP),
- Feuille de route numérique des Hauts-de-France,

la Région lance un dispositif dédié et expérimental visant à répondre aux besoins d'emplois dans le domaine du numérique et favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, en particulier de ceux qui sont éloignés de l'emploi et de la formation et plus largement de tous les publics en reconversion en complémentarité avec le label national de l'Etat.

Les objectifs de l'appel à projet sont les suivants :

- Permettre l'adaptation et le développement des compétences de personnes qui envisagent une activité professionnelle en lien avec les compétences numériques développées et les opportunités du territoire,
- Mettre en adéquation l'offre de compétences avec les besoins des employeurs aussi bien au niveau géographique que fonctionnel,
- Favoriser l'égalité des chances Femmes/Hommes à travers la réduction des stéréotypes de genre liés au domaine du numérique et/ou offrir des opportunités de rebond aux décrocheurs universitaires,
- Soutenir le développement d'un réseau durable et évolutif, voire nomade, de formations, en articulation avec l'initiative de l'Etat (qui a créé un GIP dédié pour 3 ans).

En raison du manque de retour d'expériences sur ce sujet, la Région Hauts-de-France a décidé de s'engager pour une première phase expérimentale dans un cadre évolutif, qui pourra être adapté ultérieurement dans ses orientations et modalités notamment au regard de l'évolution du label nationale GEN.

**Au regard des cadres régionaux et des retours d'expériences, il est proposé les principes directeurs suivants :**

- **Visant la gratuité pour les apprenants,**
- **Soutenant des actions de formations reprenant les principaux codes de l'appel à projet national et orientées sur des métiers opérationnels en tension et accessibles en formations courtes,**
- **Une visée qualitative, pour une action régionale ciblée, priorisée, donnant visibilité et durabilité aux formations les plus pertinentes et crédibles,**
- **Une analyse des dossiers prenant en compte l'adéquation aux besoins et spécificités des territoires,**
- **Prévoyant 50% de publics sensibles (QPV, ruralité, femmes, handicap...),**
- **Une intervention en mode subvention via appel à projets, impliquant les partenaires publics et privés locaux,**
- **Un soutien par action de formation en approche globale, non limitée aux coûts directs de formation (identification des candidats, aide au placement, communication, gestion...),**

## LES CHAMPS D'INTERVENTION



### Ecole Régionale Numérique des Hauts-de-France Cadre d'intervention et appel à projets

Une aide régionale pour soutenir les opportunités d'emploi dans les métiers numériques les mieux ancrés dans les écosystèmes locaux et régionaux

#### LES PRINCIPES



##### Des formations ciblées :

- Gratuites pour l'apprenant
- Courtes et opérationnelles
- En petits groupes avec des méthodes pédagogiques innovantes
- Dédiées aux métiers numériques en tension



##### Un ancrage territorial avéré :

- En adéquation aux besoins des entreprises
- En adéquation aux spécificités locales
- Intégré dans la feuille de route numérique du territoire



##### Une répartition équilibrée et priorisée en Hauts-de-France :

- Equité territoriale
- Mixité des publics (quartiers sensibles, ruralité, jeunes, femmes, chômeurs...)

#### LES MODALITES



##### Un soutien régional encadré :

- Une première enveloppe limitée (caractère expérimental)
- En mode subvention (implication locale)
- Plafonnée à 40 % et 100 k€ par action
- En coût global (formation, relation partenaires, gestion, promotion...)
- Principe de non concurrence aux fonds de droit commun



##### Un objectif de formations qualitatives :

- Priorité aux modèles économiques solides
- Crédibilité auprès des employeurs
- Priorité aux formations ancrées territorialement
- En complémentarité avec le label national Grande Ecole du Numérique

Une action de la feuille de route numérique des Hauts-de-France : [www.hautsdefrance.fr/nouvelle-feuille-de-route-numerique/](http://www.hautsdefrance.fr/nouvelle-feuille-de-route-numerique/)

### 2.1. Ciblage des actions de formation éligibles et typologie de métiers du numérique.

Les métiers visés :

Il n'existe pas de définition stabilisée des "métiers du numérique". Les nomenclatures institutionnelles visant à classer les métiers à des fins statistiques comme opérationnelles ne permettent pas à ce jour de couvrir les métiers du numérique. Dans la nomenclature des familles professionnelles (FAP) et le ROME, l'identification des métiers du numérique est incomplète et imprécise, compte tenu des niveaux d'agrégation d'une part et de l'absence de distinction des métiers en évolution d'autre part.

Les classifications des métiers du numérique ne se limitent pas à ces nomenclatures institutionnelles. D'autres secteurs ont conçu leur propre nomenclature, qu'il s'agisse des branches professionnelles et associations (Syntec numérique et OPIIEC, CIGREF, CAP Digital) ... . D'après la Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES), le secteur du numérique créerait 190 000 postes à l'horizon 2020. Selon les indicateurs OPIIEC (Observatoire Dynamique des Métiers du numérique), dans la région Hauts-de-France, environ 80% des besoins en compétences numériques sont exprimés par les entreprises hors secteur du numérique.

Si l'on compile les estimations effectuées en région par le Syntec numérique et l'étude Simplon/co-savoirs, on estime à 2350 le nombre de projets de recrutements annuels minimum. Les secteurs arrivant en tête des recrutements selon notre sondage sont : les entreprises de la branche numérique avec 22% des recrutements prévus, le commerce et la distribution à 6%, suivi de l'édition/communication/multimédia et du BTP. C'est de loin les métiers du développement qui sont quantitativement les plus demandés.

Le CARIF-OREF a montré la nécessité de mieux cerner l'adéquation entre les besoins des entreprises et l'offre de formation au numérique, de segmenter les métiers en fonction de l'impact qu'a le numérique sur l'exercice de la profession. Celui-ci propose de distinguer trois typologies de métiers sur lesquels s'appuierait l'appel à projets :

- **Les métiers au cœur du numérique : les métiers traditionnels de l'informatique, des télécommunications, de l'électronique, du big data, de la Cyber-sécurité, des objets connectés... qui participent à la conception, au développement et à la maintenance des solutions matérielles et logicielles ;**

- **Les métiers nouveaux ou profondément transformés par le numérique : les progrès techniques ont conduit à l'émergence de nouveaux outils qui ont bouleversé profondément certaines professions ou ont fait émergence de nouvelles (e-Commerce, référencement, digital marketing, community manager...) et se retrouvent dans tous les secteurs d'activité ;**

- **Les métiers d'appui à l'intégration du numérique : il s'agit de métiers qui, dans divers secteurs d'activités, contribuent à la diffusion et l'appropriation puis l'intégration du numérique dans les structures publiques mais surtout les entreprises (grandes, tout particulièrement moyennes et petites), cela inclut notamment les référents numériques aux profils multifonctions, les FabLabs managers.**

Cette catégorisation exclut les formations s'apparentant plus à de la médiation numérique, les formations de type « employabilité numérique » (bases de numérique pour la recherche d'emploi) ou formations de formateurs (à flécher vers les canaux académiques).

Une liste plus détaillée est reprise en annexe dans l'appel à projets qui sera diffusé (voir ci-après).

## **2.2. Publics visés :**

Au titre de son objectif d'insertion professionnelle, le dispositif régional cible prioritairement :

- les personnes qui ne sont ni en formation, ni en études et qui n'ont plus de travail (NEET) ;
- les décrocheurs scolaires, y compris de l'enseignement supérieur ;
- les publics féminins, qui restent minoritaires sur ce type de métiers.

une attention particulière est portée en outre au public issu des quartiers « politique de la ville », aux publics des zones rurales et à l'intégration de personnes en situation de handicap.

**Ces publics doivent représenter au moins 50% des apprenants de chaque session de formation. Cette condition serait vérifiée au moment du paiement du solde de la subvention.**

## **MODALITES D'INSTRUCTION**

Chaque demande d'aide fait l'objet d'une analyse et d'un classement par rapport aux autres dossiers. Les notes attribuées permettent de classer les dossiers. La grille prévoit une note minimale pour accéder au soutien. Les dossiers avec une note supérieure à ce seuil minimum seront financés dans l'ordre décroissant des notes, dans la limite de l'enveloppe disponible.

Une fois les dossiers notés, un comité technique de sélection composé des directions de la formation professionnelle, de l'aménagement du territoire et du logement, des partenariats économiques et de la Mission du Développement des Usages Numériques, se réunit pour arrêter la liste des dossiers retenus.

Une vigilance sera apportée sur les capacités des porteurs d'actions à lever les co-financements locaux (publics – intercommunalités, PLIE, Missions Locales...- comme privés) nécessaires sans devoir recourir à des sources de financement souvent difficiles à mobiliser ou inadaptés (FEDER, FSE). Le premier appel à projet aura aussi l'objectif de vérifier ce point.

## **LES MODALITES D'INTERVENTION DE LA REGION**

- Un taux d'aide Région de 40%, plafonné à 100 k€ par action et 300 k€ par structure (pour garantir une diversité d'offres et une concurrence adaptée),
- Un principe de non concurrence aux fonds de droit commun.
- la protection sociale et la rémunération des stagiaires non indemnisés sera possible via les actions de formation qui seront agréés par la Région.

## **Globalité :**

Ce type de formations induit des coûts directs de formation (temps de travail des formateurs) et nécessite des coûts indirects (souvent moins de 30% du coût total ; promotion vers les bénéficiaires potentiels, aide à la préparation de leurs inscriptions, gestion du groupe d'apprenants, suivi, évaluation, aide à l'identification d'employeurs ou de formations), Une approche globale permettra aux acteurs locaux (intercommunalités, partenaires privés...) d'intervenir plus aisément, éventuellement par une implication sur les coûts indirects.

## **LES CRITERES DE SELECTION**

### **Critères qualitatifs :**

Il est proposé une approche qualitative, différente de l'incitativité large d'amorçage faite par l'Etat.

L'aide régionale serait conditionnée par une série de conditions d'accès et d'autres permettant une priorisation des actions (jusqu'à épuisement de l'enveloppe réservée).

Conditions d'accès : ne viser que des formations aux principaux métiers en tension, avoir déjà été labellisé par l'Etat.

### Critères de Priorisation :

- qualités et innovation des pédagogies,
- qualités des lieux de formation, modèle économique crédible (cofinancements acquis ou sollicités),
- ancrage territorial (thématiques locales),
- articulation avec les stratégies locales,
- cohérence avec l'axe 5 du CPRDFOP,
- attestation du besoin des entreprises (études, lettre d'intention d'embauche...),
- rechercher un équilibre territorial (métropole, agglomérations, bassins d'emplois...).

Non éligibilité des actions pouvant être financés par des crédits de droit communs : PRF (Programme Régional de formation), crédits dédiés aux formations internes aux entreprises, crédits classique d'emploi-formation.

### **Porteurs de projets éligibles :**

L'appel à projets est ouvert aux personnes morales de droit public ou de droit privé : organismes et établissements publics, associations et autres organismes privés intervenant dans le champ de l'acquisition et le développement de compétences dans les domaines d'activités liées au numérique, implantés sur le territoire de la région Hauts-de-France, à jour de leurs obligations légales et fiscales.

## **LA CONSTITUTION DU DOSSIER**

Le dossier de réponse à l'appel à projet devra notamment faire état des éléments suivants :

- Le public cible,
- L'objectif de l'action,
- La durée de l'action qui ne peut dépasser 6 mois,
- Le contenu de l'action,
- Les partenaires impliqués,
- Le calendrier,
- Un plan d'évaluation de l'action,
- Un descriptif de l'action justifiant de sa pertinence au regard des résultats attendus et du public visé.

## **PILOTAGE**

Le dispositif sera conduit techniquement par la Direction de la Formation Professionnelle avec l'appui de la Mission de Développement des Usages Numériques et en lien avec la Direction des Partenariats Economiques (entreprises, emploi, territoires...) et la Direction de l'Aménagement du Territoire et du Logement (politique de la ville, ruralité...).

Il sera piloté par les vice-présidents en charge de la formation permanente, des entreprises et du numérique. Ces vice-présidents présideront le comité d'examen des projets reçus et pourront pour cela s'appuyer sur des personnalités qualifiées et sur l'avis consultatif des élus des intercommunalités concernées. Ce comité établira une liste priorisée qui sera soumise à la Commission Permanente pour attribution des subventions.